



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : Z 005409440

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Visite technique périodique

DATE DU CONTRÔLE

04/05/2018

N° DU PROCÈS-VERBAL

18001547

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S060Z129

RAISON SOCIALE : CONTROLE TECHNIQUE LIANCOURTOIS

ADRESSE : 250 CHEMIN DU MARAIS
60140 LIANCOURT

Tel : 03.44.53.33.89

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : GUGLIELMINETTI BRUNO

N° D'AGRÈMENT : 060Z1165

SIGNATURE :

INFORMATION SUR LA VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÈMENT DE L'INSTALLATION :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation : Date d'immatriculation : Date de 1^{re} mise en circulation :

[REDACTED]

25/04/2016

03/07/1991

Genre : Marque : Type :

VP

RENAULT

[REDACTED]

N° dans la série du type : Énergie :

[REDACTED]

ES

Kilométrage inscrit au compteur : Désignation commerciale :

194824

ESPACE

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

NOM, PRÉNOM OU RAISON SOCIALE :

AIME ERIC

ADRESSE : 61 RUE DES [REDACTED]
60250 [REDACTED]

RÉSULTAT DU CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE ET DATE DU PROCHAIN CONTRÔLE :

VISITE TECHNIQUE PERIODIQUE AU PLUS TARD : 04/05/2020

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

Document présenté :

A1 - Certificat d'immatriculation

Version du logiciel :

N04.03

Les défauts à corriger sans obligation d'une contre-visite :

1.2.3.1.1. CANALISATION DE FREIN : Déterioration mineure Arrière Droite

5.2.4.1.1. DEMI-TRAIN AV (y compris ancrages) : Jeu mineur rotule et/ou articulation Supérieur Gauche, Supérieur Droite

MESURES

Pollution :

Teneur en CO : 0.46%

Ripage : -6.9 m/km

Suspension :

Dissymetrie AV : 1 % AR : 20 %

Forces verticales AV : 924 daN AR : 575 daN

Forces de freinage (déséquilibre) (daN) :

AVG : 324 AVD : 333 ARG : 142 ARD : 137

Déséquilibre (%) :

AV : 3 AR : 4

Forces de freinage (efficacité globale) (daN) :

AVG : 324 AVD : 333 ARG : 142 ARD : 137

Efficacité globale (%) :

Frein de service : 62 Frein stationnement : 18

Rabattement feux de croisement :

G : -0.8 % D : -1.6 % H : h < 0.8 m

Rabattement feu antibrouillard :

G : -1.6 % D : -1.2 % H : h <= 0.8 m

INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO